

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## MARDI 30 AVRIL 2024 A 18H00

### ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2023 – Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Ratification de la nomination d'un censeur
- Nomination d'un censeur
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices allouées aux administrateurs
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier
- Plafonnement des rémunérations variables des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier
- Travaux du réviseur coopératif
- Etat du capital au 31 décembre 2023
- Pouvoirs pour les formalités

### EXPOSE DES MOTIFS

Au cours de cette Assemblée générale ordinaire, il vous est proposé :

- d'approuver les comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2023, les rapports des organes de gestion et de contrôle
- d'accepter la proposition d'affectation du résultat
- d'approuver le rapport sur les conventions réglementées
- de renouveler le mandat d'un administrateur
- de nommer un administrateur
- de ratifier la nomination d'un censeur
- de nommer un censeur
- de fixer le montant de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices versées aux administrateurs
- d'émettre un avis sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités versées aux dirigeants et à certaines catégories de personnel
- d'approuver le plafonnement des rémunérations variables des personnes visées à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier
- de prendre acte des travaux du réviseur coopératif
- de constater le montant du capital social au 31 décembre 2023
- de donner pouvoirs en vue d'accomplir les formalités et publicités